

C.C.A.S. de MESSERY

Compte rendu de la réunion du 14 avril 2025 à 19h00

Ouverture de la séance à 19h00

Etaient présents : Nathalie VUARNET, Claude GERARD, Roseline MEGHEZZI, Nathalie REYNAUD, Elisabeth LANVERS, Valérie DURET, Marie-Rose REDON, Chantal CHEVAUX, Danielle BOCQUET.

Etaient absents : Serge BEL (excusé) / Lucille SCHEFZIK (excusée).

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Date de la convocation : 31/03/2025

Secrétaire de séance : Claude GERARD

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 20 février 2025

Le compte rendu de la réunion du 20/02/2025 est approuvé, après rectification de l'absence de Mme Duret

2/ Compte de Gestion 2024

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/ Compte Administratif 2024 :

APPROUVE, le Compte Administratif 2024, lequel peut se résumer comme ci-dessous ;

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT / SOLDE
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Fonctionnement	16 272.78€	16 304.46€	+ 31.68€
Investissement	0	999.44€	+ 999.44€
RESULTAT DE LA CLOTURE			
Résultat de fonctionnement n-1		+17 916.38€	+17 916.38€
Résultat d'investissement n-1		- 499.44€	+500€

4/ Affectation :

DECIDE, à l'unanimité, de l'affectation du résultat suivant :

Compte 1068 (Investissement recette) : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 4 500€

Ligne 002 (Fonctionnement recette) : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 13 416.38€

5/ BP 2025 :

Dépenses de fonctionnement : 28 436.38€

Chapitre 011 : On note une augmentation importante des dépenses de ce chapitre par rapport au BP 2024 : 17 044.70 € et au réalisé 2024 10943.06 € notamment :

Article 60632, est prévu un montant de 600.00 euros identique à l'année dernière

Article 613, est prévu 6 320.00 euros et correspond au loyer de l'appartement loué à Haute Savoie Habitat qui fait ensuite l'objet d'une sous-location.

Article 615228, est prévu 5 000.00 € pour un rafraichissement de l'appartement 2 rue des Moley.

Article 61558, est prévu un montant de 400.00 euros identique à l'année dernière.

Article 623, est prévu un montant de 10 114.38 euros pour les fêtes et cérémonies (repas des aînés, thé dansant...).

Chapitre 65 :

Article 65134, est prévu un montant de 5000.00 euros.

Article 65748, est prévu un montant de 1000.00 euros permettant d'accorder des subventions diverses.

Compte 023 : Cette année pas de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (pas nécessaire car la section d'investissement s'équilibre seule).

Recettes de fonctionnement : 28 426.38€

Compte 002 : Voir 4) affectation du résultat.

Chapitre 70 :

Article 70311, est prévu 700.00 € relatif au produit des ventes de concessions du cimetière.

Chapitre 74 :

Article 7474, est prévu 8 000.00 € de participation de la commune pour le budget du CCAS.

Chapitre 75 :

Article 752, le montant de 5 100.00 € correspond au remboursement des loyers et des charges par le sous-locataire du logement de Haute-Savoie habitat.

Dépenses d'investissement : 5 000€

Chapitre 27 :

Article 274, est prévu un montant de 5000.00 euros afin que le CCAS puisse consentir à des prêts sans intérêts avec remboursement échelonné

Recettes d'investissement : 5 000€

Compte 001 : Voir 4) affectation du résultat.

Compte 021 : Pas de virement depuis la section de fonctionnement cette année

Chapitre 10 :

Article 1068 4) voir affectation du résultat proposée.

VOTE et ADOPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget Primitif 2025 du CCAS comme suit et **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, de 7.5% pour la section de fonctionnement et de 7.5% pour la section d'investissement.

6/ Don :

Il est proposé d'accepter le don de M. X, d'un montant de 300€

Après vote, le don est accepté à l'unanimité.

Séance clôturée à 20h